



LA MAISON DE L'HABITAT
du Jovinien

ET SI C'ETAIT VOUS ?

La famille Michault habite une maison dans le Jovinien avec leurs deux enfants. À la Maison de l'habitat, ils ont été accompagnés gratuitement pour réaliser un bouquet de travaux (chauffage, isolation, fenêtres) et améliorer la performance énergétique de leur logement de 60 %. Les travaux ont coûté 32 000 €.

La famille Michault a bénéficié, d'une **visite technique gratuite** pris en charge par la communauté de communes du Jovinien et d'un financement de **24 000 € d'aides**, dont **15 000 € d'aides MaPrimeRénov' Sérénité**, **7 000 € d'aides CEE** et **2 000 € d'aides locales de la CCJ**.

Puisqu'ils contribuent à l'amélioration thermique de leur logement, ils bénéficient également d'un **éco prêt à la banque à taux zéro** qu'ils rembourseront à une hauteur de 86€/mois pendant 8 ans. Au vu de leurs anciennes factures la famille Michault se retrouve gagnante dès l'achèvement des travaux avec un meilleur confort et de vraies économies.

*Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation : Contacter la **MAISON DE L'HABITAT** au **2, Quai du 1^{er} Dragons à JOIGNY 89300** – Téléphone **03 86 92 48 30** – Mail : maisondelhabitat@ccjovinien.fr Permanences délocalisées sur rendez-vous à la mairie Saint Julien Du Sault et à la maison de services à Bussy en Othe.*

*

Marie et Antoine, retraités, habitent une maison des années 30 sur une des communes du Jovinien. Leur chaudière fonctionnant au fioul enchaîne les pannes et ne chauffe plus aussi bien qu'il y a 20 ans. Ils souhaitent la remplacer pour un système plus performant, pour plus de confort et réaliser des économies sur leurs factures de chauffage.

Avant d'engager leur travaux, Marie et Antoine se rendent à la Maison de l'habitat avec leurs revenus fiscaux et quelques devis. Manon, conseillère France Rénov les conforte dans leur choix de rénovation et ajoute qu'au vu leur isolation récente ils obtiendront rapidement un gain de confort.

Ils programment une visite technique de leur logement avec un technicien entièrement financé par la communauté de communes du Jovinien.

Les revenus de Marie et Antoine s'élèvent à 28 000 € / an ce qui les classe en ménage à revenus modestes selon les critères d'éligibilité de l'ANAH.

*Le coût des **travaux est estimé à 17 000 €**.*

Au vu de leur situation, le couple dispose des aides suivantes :

- ⇒ 4 000 € de Ma Prime Rénov avec une aide aux travaux de 800 € supplémentaire pour l'évacuation dans leur cuve à fioul.
- ⇒ Et 4 000 € des primes CEE fourni par les fournisseurs d'énergies dites polluées.

*Soit une **aide financière aux travaux de 8 800 €**.*

Et un reste à charge de 8 200 €,

Puisqu'ils contribuent à l'amélioration thermique de leur logement, ils bénéficient d'un éco prêt à la banque à taux 0% qu'ils rembourseront à une hauteur de **86€ /mois pendant 8 ans.**

Cette année, pour remplir les 2 500 litres de leur cuve à fioul, les propriétaires du logement payent 4 000 € / an (1,60euros/L), soit une facture mensuelle de 333 €

Avec la pose de leur pompe à chaleur, le couple réduit sa facture à 2 175 € à l'année, soit une facture mensuelle de 180 € par mois.

Pour un coût total de 266€/mois en intégrant le remboursement de l'éco-prêt. L'économie mensuelle est tout de même de 67€ pour un meilleur confort.

Marie et Antoine mentionnent qu'ils commencent à avoir du mal à se déplacer dans leur logement. Monter les escaliers devient difficile tout comme accéder à leur baignoire. Leur conseillère leur apprend qu'un dispositif d'autonomie est mis en place pour des travaux d'accessibilité et de maintien à domicile. Avec ces renseignements, ils évoqueront donc les travaux futurs pour remplacer leur baignoire par une douche à l'italienne et l'installation de rampes d'accès, pour un coût réduit avec les aides de l'ANAH. En attendant, Marie et Antoine repartent confiants et avec la satisfaction de pouvoir laisser à leurs enfants un patrimoine familial mieux chauffé et économique.

Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation : Contacter la **MAISON DE L'HABITAT au 2, Quai du 1^{er} Dragons à JOIGNY 89300 – Téléphone 03 86 92 48 30 – Mail : maisondelhabitat@ccjovinien.fr** Permanences délocalisées sur rendez-vous à la mairie Saint Julien Du Sault et à la maison de services à Bussy en Othe.

*

La famille Chamvres habite une maison de 100m² des années 70 sur la commune de Brion avec leurs deux enfants et se chauffent à l'aide d'une chaudière au fioul. Ils ont du mal à payer leur facture d'énergie et des problèmes d'humidité se font ressentir.

À la maison de l'habitat ils rencontrent Manon, conseillère France Rénov qui va les accompagner dans leur projet.

Cette année, pour remplir les 3 000 litres de leur cuve à fioul, les propriétaires du logement payent 5 000 € / an (1,65 euros/L), soit une facture mensuelle de 416 €

Pour une étude plus complète et pour optimiser sa performance énergétique, la famille Chamvres a pu bénéficier gratuitement d'une visite technique de leur logement. Le rapport indique qu'il apparaît nécessaire de revoir l'isolation des combles qui n'était plus efficace, des murs, du sous-sol, d'installer une VMC et finalement de changer de chaudière en installant une chaudière à granulés.

Le montant de leurs travaux s'élève à **45 500 €**

Isolation des combles : 5 000 €

Isolations des murs par extérieurs : 16 000 €

Isolation du plancher bas : 5 000 €

Pose d'une VMC : 1 500 €

Installation d'une chaudière bois à granulés : 18 000 €

Le revenu fiscal de référence de la famille Chamvres est de 30 000€, un ménage très modeste selon les critères d'éligibilité de l'ANAH.

Grâce aux dispositifs mise en place, les propriétaires du logement pourront bénéficier d'une aide financière aux travaux d'un montant de **35 650 €** à savoir :

12 200 € de Ma Prime Rénov :

- ⇒ Dont 1 200 € pour l'évacuation de la cuve à fioul.
- ⇒ Et 11 000 € de l'installation de la chaudière à granulés.

16 500 € de Ma Prime Rénov Sérénité :

- ⇒ Dont un bonus de sortie de passoire énergétique de 1 500 €

6 450 € des primes CEE par les fournisseurs d'énergies.

- ⇒ Dont 4 000 € du « coup de pouce chauffage ».

Et 500 € d'aide local fourni par la communauté de commune du Jovinien.

La famille Durant aura donc pour reste à charge **9 300 €**.

Dans le cadre de leur rénovation énergétique globale, ils pourront également bénéficier à la banque d'un éco-prêt à taux zéro, remboursant 52 euros par mois pendant 15 ans.

Bénéficiant d'une maison confortable de basse consommation : le chauffage et l'eau chaude coûtera désormais 800€ /an (soit 67€ /mois), une économie de 4 200€ à l'année.

Au vu de leurs anciennes factures la famille Chamvres se retrouve donc gagnante dès l'achèvement des travaux avec un meilleure confort et de vraies économies.

En résumé :



Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation : Contacter la **MAISON DE L'HABITAT** au 2, Quai du 1^{er} Dragons à JOIGNY 89300 – Téléphone **03 86 92 48 30** – Mail : maisondelhabitat@ccjovinien.fr Permanences délocalisées sur rendez-vous à la mairie Saint Julien Du Sault et à la maison de services à Bussy en Othe.

*

Marie, à acquis récemment une maison des années 70 sur la commune de Verlin. Elle souhaite entreprendre des travaux de rénovation pour bénéficier d'un meilleur confort et d'ajouter une plus-value à la valeur de son bien. Elle décide de se renseigner à la maison de l'habitat concernant les aides financières et quels types de travaux pourrait être envisagées.

La maison de Marie a pour surface une cinquantaine de m² habitable et utilise un poêle à bois pour se chauffer, il n'apparaît donc pas nécessaire de remplacer son système de chauffage.

Elle utilise 8 stères de bois à l'année pour un budget de 650€.

Pour un meilleur rendement énergétique en revanche il serait avantageux d'effectuer une isolation des murs par l'extérieure.

Le coup des travaux est estimé à **16.000€** (environs 160euros/ m²)

Le revenu fiscal de Marie est de 25 000€ par an, ce qui la situe dans les ménages à revenus intermédiaire selon les critères d'éligibilités de l'ANAH.

Dans le cas présent, Marie pourra bénéficier de **6.800 €** grâce aux :

4.000€ de Ma Prime Rénov prenant en charge 40€/ m²

800€ des primes CEE prenant en charge 8€/ m²

Et **2.000€** d'aide local par la communauté de commune du Jovinien pour 20€ /m²

Un reste à charge 9 200€ pouvant être emprunté à la banque avec un prêt à taux zéro, soit 77€ /mois pendant dix ans.

Après la réalisation des travaux, la consommation du poêle à bois de Marie sera réduite de 30% faisant une économie de 200€ à l'année et lui permettra d'obtenir la classification D sur son diagnostic de performance énergétique apportant une réelle plus-value à son bien.

*Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation : Contacter la **MAISON DE L'HABITAT** au **2, Quai du 1^{er} Dragons à JOIGNY 89300** – Téléphone **03 86 92 48 30** – Mail : maisondelhabitat@ccjovinien.fr Permanences délocalisées sur rendez-vous à la mairie Saint Julien Du Sault et à la maison de services à Bussy en Othe.*

*

Franck est propriétaire d'un bâtiment dans le centre ancien de Joigny qui comprend trois logements. À la suite d'une discussion avec ses locataires, il paraît nécessaire de rénover la façade du bâtiment qui commence à se délabrer et de remplacer 6 fenêtres en simple vitrage.

À la maison de l'habitat, nous informons le propriétaire bailleur que le remplacement des fenêtres de la façade peut conduire à l'installation de V.M.C car elles peuvent perturber la circulation de l'air intérieur. En effet, le simple vitrage laisse davantage passer l'air, ce qui n'est pas le cas des menuiseries plus performantes sur le plan de l'isolation.

Les travaux de rénovation s'élèvent à **18.000€**

- ⇒ Remplacement des fenêtres : 6 000€
- ⇒ Rénovation de la façade : 10 000€
- ⇒ Installation d'une VMC par logement : 2 000€

Nous conseillons au propriétaire qu'il a tout intérêt à effectuer une demande de Label à la fondation du Patrimoine pour obtenir toutes les aides locales, à savoir :

2 000€ par la fondation du Patrimoine

2 000 € par le fond façade de la communauté de communes du Jovinien.

Et 2 000 € par la ville de Joigny dans le cadre de la rénovation du centre ancien.

Le revenu fiscal de Franck est au-dessus des critères éligibles à l'ANAH mais il dispose d'une aide financière des primes CEE de 510€ (40€ /fenêtres et 90€ /VMC).

*Au cumul, le propriétaire du bâtiment obtient **6 710€** de subvention pour ses travaux de rénovation ainsi qu'une déduction d'impôt sur son revenu fiscal.*

*Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation : Contacter la **MAISON DE L'HABITAT** au **2, Quai du 1^{er} Dragons à JOIGNY 89300** – Téléphone **03 86 92 48 30** – Mail : maisondelhabitat@ccjovinien.fr Permanences délocalisées sur rendez-vous à la mairie Saint Julien Du Sault et à la maison de services à Bussy en Othe.*

*

Laurent vit avec sa fille. Avec l'accompagnement de la Maison de l'Habitat, il a pu remplacer sa chaudière au fioul par une chaudière à granulés. Son logement est bien plus confortable et ses factures de chauffage ont largement diminué.

- ⇒ Les travaux de Laurent ont coûté 18 940€. Il a bénéficié de **16 200 € d'aides !** Dont **11 000€ d'aides MaPrimeRénov', 1 200€ pour la dépose de la cuve à fioul et 4 000€ d'aides CEE** (certificat d'économie d'Énergie).

*Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation : Contacter la **MAISON DE L'HABITAT** au **2, Quai du 1^{er} Dragons à JOIGNY 89300** – Téléphone **03 86 92 48 30** – Mail : maisondelhabitat@ccjovinien.fr Permanences délocalisées sur rendez-vous à la mairie Saint Julien Du Sault et à la maison de services à Bussy en Othe.*
